



## NOTE AUX CLUBS

Les clubs redevables des dettes (Amendes)

saison : 2017/2018 doivent obligatoirement

régulariser leur situation financière vis-à-vis de la

Ligue au plus-tard le jeudi : 02.novembre.2018 sous

peine de l'application des Règlements Généraux de

la FAF

\*\*\*\*\*